

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 22 octobre 2008 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique

NOR : SJS0831122A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de chirurgien-dentiste en date du 10 octobre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de chirurgien-dentiste, en application des dispositions des articles L. 4111-2 (II) et L. 4141-3-1 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

M. Kayssieh (Bassel), né le 14 mai 1975 à Damas (Syrie) ;
Mme Tautu (Mihaela) épouse Wendt, née le 17 juillet 1953 à Bucarest (Roumanie) ;
Mme Vasile Daniela Carmen, née le 10 juillet 1966 à Brad Hunedoara (Roumanie) ;
M. Yorgov (Kaloyan), né le 23 février 1978 à Silistra (Bulgarie).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 octobre 2008.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service, du sous-directeur et de son adjointe :
La chef du bureau M2,
D. BARELLI